



Décret n° 95 - 213 du 17 NOVEMBRE 1995
portant nomination de ~~Monsieur~~ NZENZEKE
(Georges) en qualité de Directeur des Etudes et
de la Planification au Ministère de l'Intérieur
chargé de la Sécurité et du Développement
Urbain

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992;
- Vu le décret n°90-589 du 25 Novembre 1990 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire;
- Vu le décret n°77-228 du 5 mai 1977 portant création de la Direction des Etudes et de la Planification au sein des Ministères;
- Vu le décret n°82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;
- Vu le Décret n°95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n°95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n°95-27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement;



DECRETE

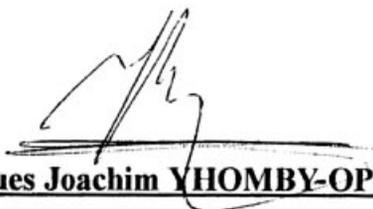
Article 1er: ~~Monsieur~~ ^R NZENZEKE (Georges) Ingénieur Statisticien Economiste en Chef de 3ème échelon, est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Intérieur Chargé de la Sécurité et du Développement Urbain.

Article 2: L'Intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera ~~publié~~ ^{annoncé} au Journal Officiel ~~et communiqué partout où il sera~~ ^{annoncé}.

Fait à Brazzaville, le 17 NOVEMBRE 1995

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de l'Economie et des
Finances, Chargé du Plan et de la
Prospective,



NGUILA MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
Chargé de la Sécurité et du Développement
Urbain



Colonel Philippe BIKINKITA

